

Contexte : application de la FR153v3

- Évolution réglementaire destinée aux Médecins
- Suppression du code prestation CSM avec le code prestation secondaire MD

Modification des tables réglementaires :

1

À partir de l'écran d'accueil, appuyez sur « Réglages », puis sur « TLA ».

2

Appuyez sur « Actes réglementaires ».

3

Appuyez sur « Tables rég. ».

4

Renseignez le code d'accès à ce menu **0805** puis appuyez sur **Valider**.

5

Appuyez sur la ligne « 12PR : Actes associés ».

6

Appuyez sur l'acte (exemple MD) pour obtenir le détail de la réglementation concernant cet acte. Puis appuyez sur l'icône poubelle pour supprimer la ligne.

7

Pour confirmer la suppression de la ligne, appuyez sur « OUI ».

8

La ligne a été supprimée. Appuyez sur « OK ».

À savoir

A tout moment ou en cas d'erreur, il est possible de réinitialiser la table réglementaire via l'option « réinitialisation » située en bas de la liste déroulante des actes de cette même table.

- △ La manipulation de modification de la table réglementaire n'est pas nécessaire pour les TLA en version 4.10.
- △ Les modifications concernant les actes et les tarifs associés sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Ces modifications doivent être conformes à la réglementation et aux exigences de l'Assurance Maladie. En cas de non-respect de la réglementation, l'utilisateur s'expose à un rejet de ses FSE.
- △ La FR153v3 prévoit la suppression de l'acte CSM dans la table 12 sur la ligne de l'acte de majoration MD. Une prochaine mise à jour du VEHIS intégrera cette évolution.